

ARRETE n° 23-513
Portant nomination des référents CRUNCH

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article L. 715-3 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement ;
Vu l'arrêté de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 1^{er} juin 2022 portant nomination de Christophe COLLET en qualité de Directeur de l'UTT à compter du 1^{er} septembre 2022.

ARRETE

Article 1 :

Madame Nadda MATTA - Enseignante-Chercheuse et Monsieur Ahmad BITAR - Enseignant-Chercheur sont nommés Référents CRUNCH à compter du 1^{er} octobre 2023, pour un mandat d'une durée de 2 ans, soit jusqu'au 30 septembre 2025.

Article 2 :

Cette fonction relève des « activités d'intérêt pédagogique » du référentiel d'équivalences horaires.

Fait à Troyes, le 16 octobre 2023

Vu par les intéressé(e)s
Le : 20/10/2023

Pr Christophe COLLET
Directeur de l'UTT



Original : Service des Affaires Juridiques
Copies : Intéressés
DRH
Diffusion générale : www.utt.fr